



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

INTERNAT AUTONOME GARCONS  
«LE BRITANNIQUE»  
8 rue de la Sauvenière 4900 SPA  
Tél.: 087 / 79-21-00 FAX : 087./ 79.21.08

Spa, date postale.

## **Dispositions spéciales à l'Internat pendant les examens.**

### **1) INFORMATION HORAIRE GÉNÉRALE :**

Pour connaître l'horaire de vos examens, veuillez consulter le secrétariat de votre école.

**2) DÉPART VERS LES ÉCOLES LE MATIN :** Les horaires et moyens habituels sont d'application. Pour les examens de pratique professionnelle, ceux qui devraient partir plus tôt pour effectuer les « mises en place » s'arrangent avec leur titulaire d'étage et le responsable bus éventuellement.

**3) EXAMEN (ORAL ou ECRIT) QUI COMMENCE PLUS TARD DANS LA MATINÉE :** Cela ne change rien aux dispositions habituelles. Nul élève ne peut rester à l'Internat sauf le « *malade au lit* ».

**4) JOUR(S) SANS EXAMEN(S) :** *L'élève se trouvant dans ce cas a deux solutions:*

**A)** Il retourne automatiquement et directement chez ses parents dès la fin de l'examen du jour précédent.

**\*\* L'internat considère que, sauf avis contraire écrit des parents, un élève interne ayant un jour de congé pendant les examens rentre automatiquement au domicile de ses parents ou personne(s) responsable(s). Un pointage sera fait chaque jour au moment de l'étude.**

**B** Le jour où il n'a pas d'examen(s) et ***s'il ne rentre pas à domicile***, l'élève se rend à son école à l'heure normale, se présente à l'étude organisée par l'école, et attend le premier rang ou bus pour revenir à l'internat.

### **5) MALADE PENDANT LES EXAMENS :**

L'élève contacte ses parents qui prendront les décisions nécessaires.

L'Internat avertit l'école.

L'élève veillera à produire les certificats médicaux indispensables. Tout élève interne qui s'absente pendant la session des examens DOIT en avertir non seulement l'école qu'il fréquente, mais aussi l'INTERNAT !

### **6) RETOUR A L'INTERNAT APRES UN EXAMEN**

- **1er cas : les internes sont sous la surveillance de l'école tout l'après-midi.**
- HÔTELLERIE : Bus à partir de 15 heures 30.
- ATHÉNÉE ROYAL : le mercredi, ***il faut*** accompagner l'Éducateur qui vient pour les primaires à midi.  
les autres jours : retour en groupe avec un Éducateur à 15H20 (période des examens) ou 16H00 (pour les 1ères et 2èmes qui terminent à 16H00).
- PEPINSTER / THEUX: Bus comme d'habitude (16H30).
- LA REID Bus comme d'habitude (16H30)
- LES AUTRE ECOLES : par les moyens de transport habituels.
- **2<sup>e</sup>. cas : Examen terminé après l'heure du dernier bus ou du dernier rang.**

Le ou les élève(s) se trouvant dans ce cas devront être en mesure de produire une justification du retard et reviennent vers l'Internat seuls, *directement* après la fin de l'examen et par le chemin le plus sûr.

***Il est formellement interdit de pratiquer l'auto stop ou de circuler à bord de véhicules personnels ou privés entre l'école et l'internat et vice versa.***

☛ Pendant la session des examens, heures de sortie et cinéma sont supprimés.

**7) DÎNERS A EMPORTER et RETOURS TARDIFS PRÉVISIBLES.**

a) Dîners à emporter : selon vos écoles.

- Les élèves de La Reid prennent le repas chaud à l'école.
- l'hôtellerie : doivent préparer leur sandwich le matin
- l'AR Spa : repas au Britannique
- Saint Roch : sandwich préparé le matin
- AR Pepinster : sandwich préparé le matin

**9) FIN DES EXAMENS**: retour à domicile automatique possible dès la fin du dernier examen.

☛ Dès la fin du dernier examen, tout élève interne est considéré comme devant rentrer *directement à son domicile* (sauf avis contraire écrit des parents adressé à Mme. L'Administratrice).

**10) DISCIPLINE**. Tout manquement à la discipline, EN PARTICULIER PENDANT LES EXAMENS, fera immédiatement l'objet de sanctions sérieuses et sans appel (selon les dispositions prévues au Règlement d'Ordre Intérieur)

**12) RENTRÉE à L'INTERNAT** : La rentrée à l'internat a lieu soit le DIMANCHE entre 20.30 et 21.30 h. ou le lundi matin à partir de 07.30 h. (*prière de rentrer par la porte salle de jeu.*)

▶ ***La présente circulaire est distribuée avant les examens à tous les élèves internes et ils ont l'obligation d'en porter connaissance à leurs parents ou personnes responsables !***

L'Administratrice,

I. DUCHENE